l'Escale

COMMUNE DE L'ESCALE 04160

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 14 AVRIL 2016

Présents : Claude FIAERT, Gisèle SAUNIER, Jean-Paul LAUGA José PETRICOLA Régis ALBERT Cédric CHALAND, Bernard ROUSSEL, Jean-Marc TOURNIAIRE, Sandrine CELOTTO.

Excusés : Lise ALLOUARD, Brigitte BOURG, Carole ROUX, Géraldine FEROUILLET, Michèle GAUGLER-PITTERA, Bruno RAMPONI

Pouvoirs : Carole ROUX à Bernard ROUSSEL, Brigitte BOURG à Gisèle SAUNIER, Michèle GAUGLER à Claude FIAERT, Géraldine FEROUILLET à Bernard ROUSSEL, Bruno RAMPONI à Jean-Paul LAUGA

9 présents, 1 excusée, (5 pouvoirs).

Secrétaire de séance : José PETRICOLA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures et fait donner lecture du compte-rendu de la séance du 25 février 2016 qui est approuvé par 14 voix. Monsieur José PETRICOLA est élu secrétaire de séance. Le Maire débute l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Conformément à la loi le Maire informe le conseil municipal du fait qu'il n'a pas utilisé la délégation depuis la dernière séance.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2016

Le Maire propose de conserver les taux en vigueur depuis 2015 sans aucune modification, à savoir, taxe d'habitation 8.09%, Foncier Bâti 20.09% et Foncier Non Bâti 42.93%. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION du CCAS 2015

Le CCAS ayant été dissout au premier janvier, il incombe au conseil municipal de se prononcer sur la gestion du comptable 2015. Le résultat de fonctionnement 2015 est positif à 3216,65€ auquel il faut ajouter 5473,49€ de résultat positif en clôture 2014, soit un résultat cumulé de 8690,14€, résultat qui sera intégré au budget communal 2016. Le Maire propose de voter le compte de gestion 2015. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

VOTE DU COMPTE DE GESTION de la COMMUNE 2015

Le Maire propose d'agréer la gestion comptable 2015 du receveur DGFIP de Volonne qui fait apparaitre un résultat positif en fonctionnement de 98759,54€ (cumulé 186306,30€), déficitaire en investissement de 56897,40€ (cumulé positif à 89227,09€). Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF du CCAS 2015

En tant qu'ex président du CCAS Le Maire confie la présidence de la séance à Mme SAUNIER première adjointe, qui présente un compte administratif 2015 en tout point identique au compte de gestion 2015. Le conseil municipal accepte par 12 voix pour.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF de la COMMUNE 2015

Le Maire confie la présidence de la séance à Mme SAUNIER première adjointe, quitte la salle. Mme SAUNIER présente un compte administratif 2015 en tout point identique au compte de gestion 2015. Le conseil municipal accepte par 12 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE 2015

Les différents résultats comptables de fonctionnement et d'investissement doivent être affectés en priorité au comblement du déficit lorsqu'il existe. L'exercice 2015 ne fait apparaitre aucun déficit (cumulé), les résultats comptables seront partagés entre les deux sections budgétaires. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Le Maire présente le tableau des propositions d'attribution de subventions et le soumet à approbation du conseil municipal. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

ATTRIBUTION de COMPENSATION FISCALE à la COMMUNE de LES MEES (CCMD)

La Direction Départementale des Finances Publiques a émis au mois de décembre 2015 des rôles supplémentaires de Cotisation Foncière des Entreprises relatifs à une société située sur la Commune de Les Mées. Les sommes émises au titre de 2011 à 2013 ont été versées à la Commune et celles afférentes aux exercices 2014 et 2015 à la Communauté de Communes de la Moyenne Durance.

L'année 2013 étant l'année précédant l'entrée de la commune dans la CCMD et donc celle de référence pour le calcul de l'Attribution de Compensation fiscale, il convient, conformément à l'article 1609 nonies C du Code

Général des Impôts, de majorer l'Attribution de Compensation de la Commune de les Mées du montant du rôle supplémentaire afférent à l'année 2013, soit la somme de 77.013 €. Cette modification a une incidence non seulement sur l'Attribution de Compensation de l'année 2016, mais aussi sur celle des années 2014 et 2015.
Au regard de l'avis favorable de la commission communautaire d'évaluation des charges transférées, et conformément aux règles de droit commun de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux), il est proposé à l'assemblée:

- ✓ de fixer l'Attribution de Compensation définitive de la commune de Les Mées, au titre de 2016, au montant positif de 1 286 349 €.
- ✓ De verser à la commune de Les Mées la régularisation de l'Attribution de Compensation au titre des années 2014 et 2015, soit la somme totale de 154 026 € (77 013 x 2).

Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

DEMANDES DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX INVESTISSEMENTS 2016
Différents partenaires peuvent être sollicités pour aider au financement des projets d'investissement 2016. Le Maire demande de l'autoriser à faire les démarches. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGET INVESTISSEMENT 2016
Le budget 2016 en section d'investissement 2016 nécessiterait le recours à un emprunt d'environ 95000€ pour s'équilibrer. Toutefois l'emprunt sera réalisé uniquement si besoin en fin d'année. Le Maire propose de l'autoriser à souscrire auprès de l'organisme bancaire qui fera l'offre la plus avantageuse. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

VOTE du BUDGET PRIMITIF 2016
Le Maire présente un budget primitif 2016 équilibré en recettes et dépenses aux deux sections et propose de voter le projet de budget tel que présenté. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

CONVENTION CLSH avec la Commune de VOLONNE pour 2016
Comme chaque année, les deux communes collaboreront pour le CLSH, une convention financière est nécessaire pour facturer les prestations à Volonne. Le maie souhaite être autorisé à signer de document. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

CONVENTION MAITRISE D'OEUVRE avec le SMAB
Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone va entreprendre des travaux le long des berges de la rivière entre 2016 et 2021. Cet organisme propose de prendre la maitrise d'œuvre en lieu et place des communes riveraines. Une convention doit matérialiser cela. Le Maire souhaite être autorisé à signer ladite convention. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

AVENANT CONVENTION PAS EPFR PACA
L'établissement public foncier PACA propose de matérialiser un avenant destiné à prolonger la durée de la convention qui le lie avec la CCMD afin de finaliser les cessions des sites de L'Escale, Volonne et Peyruis. Le conseil municipal accepte par 14 voix pour.

MOTION TRESOR PUBLIC VOLONNE
Le trésorier de Volonne a alerté les élus du canton sur les modalités de fermeture de la trésorerie de Volonne par le directeur des services DGFIP. Le Maire propose que le conseil municipal s'oppose à cette fermeture préjudiciable pour les collectivités locales, mais également pour les usagers qui seraient obligés de se rendre à Sisteron pour les impôts et à Digne pour les redevances communales. Mr ROUSSEL, concerné, ne participe pas au vote. Le conseil municipal accepte par 11 voix pour.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 heures 30. Fait à L'ESCALE, le 14 Avril 2016. AFFICHE À LA PORTE DE LA MAIRIE LE MEME JOUR. Les délibérations sont affichées à la porte de la mairie et les pièces qui y sont annexées sont consultables par le public aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Signatures : Secrétaire de Séance M José PETRICOLA Le Maire Claude FIAERT